

mis en ligne le 02/02/2023

SMP
DB

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 30 janvier 2023

CM20230130-10

TRAVAUX

**Requalification du jet d'eau du square Aristide Briand à Thonon-les-Bains -
Autorisation de signer les marchés de travaux**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 26 janvier 2023,

Monsieur FAVRAT, Maire Adjoint en charge des travaux et des aménagements urbains,
expose :

Le 22 décembre 2021, le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la requalification du jet d'eau du square Aristide Briand à Thonon-les-Bains était notifié au groupement Sub SARL (74240 GAILLARD) / TERREO SASU (74470 BELLEVAUX) / OGI SAS (93100 MONTREUIL-SOUS-BOIS) pour un montant de 48 510 € HT comprenant la mission de base et la mission OPC.

Une consultation a été lancée pour attribuer les marchés de travaux, allotie de la manière suivante :

Lot n°1 : Génie Civil

Lot n°2 : Fontainerie

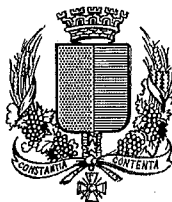
Lot n°3 : Serrurerie

Lot n°4 : Éclairage

À l'issue de la consultation d'entreprises, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 26 janvier 2023, a donné un avis favorable à l'attribution des marchés suivants, pour un montant total de 413 737,60 € HT (496 485,12 € TTC) :

Lots	Entreprises	Montants en € HT
1. Génie Civil	CAMPENON BERNARD DAUPHINE SAVOIE GILLETTO (74500)	246 764,00
2. Fontainerie	SAS TERIDEAL SEGEX ENERGIES (91320 WISSOUS)	126 699,60
3. Serrurerie	SAS TERIDEAL SEGEX ENERGIES (91320 WISSOUS)	36 839,00
4. Eclairage	SAS TERIDEAL SEGEX ENERGIES (91320 WISSOUS)	3 435,00

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



VILLE DE THONON-LES-BAINS

**Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de THONON-LES-BAINS**

Séance du 30 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le vingt-quatre janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, dans le Grand Salon, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROUPI, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Michel ELLENA, Mme Katia BACON, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE, M. Arnaud BERAST.

Absents excusés :

M. Patrick TISSUT, M. René GARCIN, Mme Deborah VERDIER, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Jean-Louis ESCOFFIER.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. Patrick TISSUT	à	M. Gérard BASTIAN
M. René GARCIN	à	M. Christophe ARMINJON
Mme Deborah VERDIER	à	M. Philippe LAHOTTE
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. Jean-Louis ESCOFFIER	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Madame Nicole JAILLET.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

AUTORISER Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux de requalification du jet d'eau du square Aristide Briand à Thonon-les-Bains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition présentée.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,

Christophe ARMINJON

La secrétaire de séance,

Nicole JAILLET

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.